



LES ARTS EN BALADE

**Résidence en balade 2026**

**JARDIN LECOQ - Clermont-Ferrand**

En partenariat avec la Direction de la Culture



**Les Arts en Balade**  
**Résidences en Balade 2025**  
Jardin Lecoq (Clermont-Ferrand)

Tout en continuant à permettre à des artistes locaux d'exposer dans des espaces de leurs choix (ateliers, boutiques, espaces vacants), les Arts en Balade développent des formats de résidences d'environ un mois pour des artistes du territoire national dans des lieux atypiques ou emblématiques. L'œuvre originale produite sera montrée pendant le week-end des Arts en Balade du 29 au 31 mai 2026 et restera visible jusqu'au 20 septembre 2026.

**Date limite de candidature : mardi 13 janvier 2026**

Envoie du dossier à : **coordinationartsenbalade@gmail.com**

Le dossier de candidature doit contenir une **note d'intention, un portfolio et un CV**

**Temps de résidence : 30 jours du 27 avril au 31 mai 2026**

Résidence pour un·e artiste

**Rémunération : 1500€**

**Interventions publiques : 500€**

**Bourse de production : 3000€**

Le montant de la bourse alloué est un maximum. Toutes les dépenses devront être justifiées par des factures pour des matériaux, matériels ou des prestations directement liées à la réalisation et mise en place des œuvres.

Les frais de transport ainsi que les repas ne sont pas pris en charge.

Cet appel à projet s'adresse aux artistes professionnel·les ayant un numéro SIRET.

Un logement sera mis à disposition au Chalet Lecoq, espace de résidence de la Ville de Clermont-Ferrand au sein du Jardin Lecoq, ainsi qu'un lieu de travail.

**Cette résidence est possible grâce à la Ville de Clermont-Ferrand ainsi que sa Direction de la culture.**

La résidence s'effectuera sur une période d'un mois, du 27 avril au 31 mai, pour que le travail soit terminé et montré lors du week-end de la 31ème édition des Arts en Balade qui aura lieu les 29, 30 et 31 mai 2026 à Clermont-Ferrand et doit être visible jusqu'au 20 septembre 2026 (Journées Européennes du Patrimoine).

Ce format de résidence est mis en place pour permettre à l'artiste de travailler dans et avec un espace atypique, le jardin Lecoq sur une longue durée. Le travail doit être produit pour ce jardin, ce dernier le nourrissant, spécialement pour cette résidence qui se passe dans un parc central dans la vie des Clermontois-es.

L'intervention de l'artiste devra se faire en relation avec le parc et ses usagers. **L'œuvre produite doit être présentée dans l'espace même du parc et, bien qu'éphémère**, l'artiste doit veiller, grâce au budget

de production et à la conception de sa proposition, à penser une œuvre qui restera visible et intègre jusqu'à la fin de la monstration (pendant 4 mois). **L'œuvre doit être de nature à être présentée dans un espace public extérieur. La faisabilité du projet technique sera étudiée attentivement par l'artiste.** Une attention particulière devra être portée à ce que le projet n'abîme pas les espaces verts et n'entrave pas le travail des agents municipaux chargés de l'entretien. Des précisions seront apportées sur les aspects techniques du projet par l'artiste.

Un moment de médiation auprès de scolaire aura lieu le vendredi 29 mai. Deux moments d'atelier tout public d'une heure seront demandés à l'artiste le samedi 30 mai à 14h ainsi qu'à 17h autour de son ou ses interventions présentées à l'issue de sa résidence.

L'ensemble de ces interventions est rémunéré 500 euros..

Cet appel est laissé ouvert pour permettre à chaque artiste d'être force de proposition autour de sa pratique: les projets peuvent porter sur l'histoire du parc, son contexte urbain, son usage etc. Aucun médium particulier n'est attendu tant que l'intervention respecte les espaces verts et prend en considération les contraintes d'un espace public extérieur. L'artiste devra être indépendant pour le déplacement et l'installation de ses œuvres, le budget de production devant lui permettre de faire appel à des prestataires si besoin.

Le logement et le lieu de travail sont mis à disposition par la ville de Clermont Ferrand. Les espaces seront partagés avec une autre artiste, une bonne cohabitation est attendu.

Il est demandé aux artistes postulant-es pour cet appel à candidature de nous fournir **une note d'intention**. Nous devons comprendre pourquoi travailler dans cet espace pendant 30 jours a du sens pour vous et votre pratique artistique. La note d'intention peut être sous la forme de texte, dessins, photos, vidéos, peintures, maquettes. La forme vous est laissée libre. Il est essentiel que cette note permette d'évaluer la nature de l'intervention et la faisabilité du projet.

Elle doit s'accompagner d'un **portfolio d'une dizaine de pages** pour que le jury comprenne le travail de l'artiste ainsi que d'un **CV** récapitulant le parcours de l'artiste, sa formation, ses expositions et résidences.

### **Temporalité :**

- Date limite de candidature le 13 janvier 2026
- Choix de la candidature retenue début février
- Résidence du 27 avril au 31 mai
- Restitution avec présence de l'artiste du 29 au 31 mai
- Médiation scolaire le vendredi 29 mai (deux fois une demi-heure)
- Atelier tout public le 30 mai à 14h et 17h (d'une durée d'une heure)
- Exposition du 29 au 31 mai en présence de l'artiste
- Œuvre visible pendant l'ensemble de l'été 2026.

- Démontage le 21 septembre 2026.

La sélection de l'artiste sera faite dans un premier temps par une commission technique qui évaluera la faisabilité de la proposition. Puis par un jury composé de membres de l'association Les Arts en Balade, d'au moins un-e artiste ou d'une professionnel·les du milieu des arts visuels ainsi qu'une personne représentante de la Direction de la Culture de la ville de Clermont-Ferrand. Les critères de sélection tiennent compte de la qualité du dossier de candidature et de la cohérence de la proposition par rapport aux enjeux de la résidence.

